

Le point sur...

Les perspectives post-Copenhague sur les négociations climatiques

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

■ Résultats

La négociation onusienne se poursuit après Copenhague : les deux groupes de travail *ad hoc* créés à Bali, l'un sur le futur de la Convention climat (AWG-LCA) et l'autre sur le futur du protocole de Kyoto (AWG-KP) ont été reconduits à Copenhague. Les textes rédigés, bien avancés sur certains sujets, doivent servir de base au futur traité international. Les prochaines sessions de négociations se tiendront à Bonn du 9 au 11 avril et du 31 mai au 11 juin. Des consultations du 9 au 11 avril 2010 porteront sur l'opportunité d'organiser des sessions supplémentaires en amont de la 16^e Conférence des Parties à la Convention climat qui sera présidée par le Mexique, à Cancun, du 29 novembre au 10 décembre 2010.

■ Vers la poursuite des négociations

Parallèlement à la mise en œuvre immédiate de l'accord de Copenhague, la France et ses partenaires de l'UE sont engagés dans la poursuite des négociations avec les autres Parties à la Convention climat, en vue d'un accord international, aussi tôt que possible, sur un cadre onusien juridiquement contraignant pour une mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2013.

La Conférence de Copenhague a été l'événement hors norme attendu : un niveau historique de participation (130 des 192 pays de la Convention climat étaient représentés par leur chef d'État ou de gouvernement), une audience sans précédent (plus de 45 000 personnes accréditées), un écho médiatique de dimension planétaire.

Copenhague devait être l'aboutissement du plan d'action de Bali lancé en 2007. Elle avait pour ambition de rassembler l'ensemble de la communauté internationale autour du futur régime de lutte contre le changement climatique à mettre en place fin 2012, date d'expiration du protocole de Kyoto.

Cette étape a été franchie à Copenhague dans un contexte d'extrême tension, la conférence passant tout près de l'échec. Pour la première fois, la majorité de la communauté internationale s'est engagée sur la voie d'une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre avec une validation de l'objectif de limiter le réchauffement global des températures à moins de 2 °C.

Ce qu'il faut savoir

L'accord de Copenhague a permis les 10 avancées majeures suivantes, qui n'existaient auparavant dans aucun texte de portée mondiale :

1. **L'objectif de 2°C et l'affirmation d'un pic mondial des émissions** « le plus tôt possible » ;
2. **La création d'un cadre spécifique pour l'adaptation** pour les pays les plus vulnérables ;
3. **L'enregistrement des objectifs de réduction des pays développés d'ici 2020** ;
4. **L'enregistrement des actions d'atténuation des PED d'ici 2020** ;
5. **Des orientations sur le dispositif de suivi des engagements** ;
6. **L'instauration d'un mécanisme pour lutter contre la déforestation** ;
7. **La mise en place de ressources financières** pour aider les actions d'atténuation, avec un engagement de **30 milliards de dollars pour la période 2010-2012**, la fixation d'un objectif de **100 milliards de dollars par an en 2020** pour l'aide climat dans les PED, et la création d'un **fonds climat** ;
8. **Le recours aux financements innovants** ;
9. **La création d'un mécanisme pour accélérer le déploiement des technologies** ;
10. **Le suivi de la mise en œuvre de l'accord d'ici 2015, avec l'ajustement, le cas échéant, des objectifs.**



L'accord de Copenhague, négocié le 18 décembre par une trentaine de chefs d'État et de gouvernement, s'inscrit résolument dans le cadre des Nations unies même si son adoption par l'ensemble des Parties à la Conférence se limite à une décision qui en prend note. L'accord a donc vocation à aller au-delà d'une déclaration politique par laquelle les chefs d'État et de gouvernement expriment leur volonté de s'engager dans la suite du processus et fixent leurs orientations. Sa portée réelle dépendra de son adoption formelle, notamment au travers des textes de mise en œuvre.

■ Contributions et positions françaises

- La France et ses partenaires européens se sont pleinement investis afin qu'un accord politique soit conclu à Copenhague, en intervenant directement. L'action du président de la République, avec notamment Angela Merkel et Gordon Brown, a permis de dépasser les blocages dans le processus de négociation. Cet accord a également été rendu possible par la construction patiente par l'Union européenne, depuis la Conférence de Bali, d'une position ambitieuse visant à la conclusion d'un accord global.

- L'accord de Copenhague a franchi **une étape importante le 31 janvier dernier en obtenant le soutien écrit d'une**

centaine de pays (représentant 80 % des émissions), assorti, dans ses annexes, de l'inscription d'**objectifs chiffrés de réduction d'émissions** pour les pays développés et d'**actions d'atténuation** des émissions pour de nombreux pays en développement

- **Dans le contexte de la poursuite des négociations sur le climat, la France entend continuer à promouvoir un dialogue sur les questions de gouvernance internationale de l'environnement, avec notamment l'idée d'une organisation mondiale de l'environnement. Le sujet devrait donc prendre de l'importance en 2010.**

- Parallèlement aux négociations techniques onusiennes, la France est très attachée, comme ses partenaires européens, à la mise en œuvre rapide de l'accord de Copenhague. À cette fin, elle soutient la poursuite des travaux d'un groupe au niveau politique, comme ce fut le cas à Copenhague dans un format dit G28 (susceptible de s'élargir), qui a vocation à s'assurer de la mise en œuvre rapide de l'accord et nourrirait, sans s'y substituer, les négociations onusiennes en vue de la conférence de Cancun.

- Concernant le volet relatif à la forêt de l'accord (REDD+), une priorité pour la France, le président de la République a lancé l'organisation d'une

réunion ministérielle avec les représentants des grands bassins forestiers et des principaux bailleurs, à Paris, le 11 mars 2010. Elle a pour objectif de faire un pas décisif vers l'établissement rapide d'un mécanisme de lutte contre la déforestation et de la mise à disposition de ressources financières à cet effet, sur la base de l'accord de Copenhague. Celui-ci a permis des avancées importantes sur cette question.

- La France poursuivra son rôle précurseur de promotion des mécanismes de financement innovant pour le soutien à la lutte contre le changement climatique, qui trouvent aussi leur place dans l'accord politique. (un panel de haut niveau autour du SGNU est en place depuis février 2010 pour y travailler). La taxe sur les transactions financières entre dans cette catégorie.

- Copenhague a permis d'inscrire l'engagement des pays développés à contribuer à hauteur de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. Concernant la période 2010-2012, l'accord met en place un financement de 30 milliards de dollars, notamment pour les pays les plus vulnérables (pays les moins avancés (PMA), petits États insulaires (PEI) et Afrique). Dans ce cadre, la France s'est engagée sur une contribution de 420 millions d'euros par an sur trois ans.